L'ABEILLE.

Imprimé par P. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI, 3 NOVEMBRE 1829.

☞ Les Bureau et l'Imprimerie de *l'Abeille* sont maintenant établis dans la rue de Chartres, entre celles de St.-Louis et de Conti, N°. 116.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 2 Novembre.

PRISE DE CONSTANTINOPLE.

☞ Un des passagers arrivés par le navire *Illinois*, en 11 jours de New-York, nous informe que le jour de leur depart, ils ont rencontré au navire *Pacific*, arrivé de Liverpool en très courte traversée, et ont appris que *Constantinople était tombé au pouvoir des Russes*. Cette nouvelle était considérée à Liverpool comme positive.

☞ Notre correspondant de New York nous a envoyé, par le navire *Illinois*, des journaux de Paris jusqu'au 30 Août : nous en donnons quelques extraits.

La *N.-Y. Gazette* rapporte que le général Bravo et plusieurs de ses compatriotes qui avaient été obligés, il y a quelque tems, de quitter le Mexique, à la suite des dissensions intestines, ont fait voile de notre port pour Vera Cruz le 6 de ce mois, à bord du schooner *Splendid*. Ils se proposent, dit-on, d'offrir leurs services à leur patrie, pour aider à repousser l'invasion Espagnole. *Cour. des E. U.*

EXTERIEUR.

ANTILLES.

Possessions Françaises.

Une séduction aristocratique a éclaté dernièrement à la Martinique. Les colons ont prononcé l'abrogation des Ordonnances qui créaient un nouvel ordre judiciaire et accordaient la protection des lois aux hommes de couleur libres. Les anciens juges ont été réintégrés dans leurs droits, et l'ancien système judiciaire rétabli. Les colons ont déclaré qu'ils ne voulaient plus de magistrats venus de France. Il ne parait pas que l'autorité royale ait tenté de résister aux factieux.

(Gore's General-Advertiser. Liverpool.)

ANGLETERRE.

Extrait de l'Advertiser de Liverpool du 10 Sept.

Portsmouth.—Le corps d'artillerie de la marine royale a fourni cette semaine divers détachemens pour compléter l'armement des vaisseaux *la Britannia, le Gloucester*, et *le Melville*. Ce sont les seuls vaisseaux de ligne qui aient encore reçu l'ordre de se rendre dans la Méditerranée. Le *Melville*, de 74, cap. A. Schomberg, est sorti du port Mercredi, et se rendra au lieu de sa destination aussitôt que le cap. Schomberg sera relevé de ses obligations comme membre de la cour martiale qui est maintenant chargée d'examiner la conduite du cap. Dickinson.

Une escadre russe, composée de trois vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates, a passé le détroit, se rendant dans la Méditerranée. Selon le *Courrier*, cette escadre va relever les vaisseaux russes qui sont dans cette mer depuis la bataille de Navarin.

Sur la Méditerranée l'état des nos forces dans l'ordre, de 80 ; le *Windsor Castle* et *le Spartiate*, chacun de 76 ; *le Gloucester* et *le Bellerophon*, de 74 ; l'*Iris*, de 50 ; *le Madagascar*, de 46 ; *la Blonde*, de 45 ; *le Dartmouth*, de 42 ; *le Rattlesnake* et *le Samarang*, de 28 ; *la Favorite, le Pelican, le Raleigh, le Wasp* et *le Wolf*, de 18 ; *le Cumberland, la Cordelia, le Muskito* et *le Weazel*, de 10 ; l'*Erebus*, l'*Infernal* et *le Meteor*, bombardes.

RUSSIE & TURQUIE.

A la date des dernières nouvelles reçues d'Asi, les Russes étaient à moitié route d'Erzerum à Trébisonde, et s'étaient emparés des mines de cuivre qui se trouvent aux environs.

Une lettre de Francfort (publiée dans un journal de Paris), après avoir annoncé l'arrivée du grand duc Constantin dans cette ville affirme positivement que son A. I. est en disgrace et a reçu l'ordre de quitter les domaines de son frère. On dit que sa conduite tyrannique envers les Polonais, dont l'Empereur désire beaucoup se concilier l'affection, est la cause de cette disgrace.

☞ Dans la liste des navires arrivés à New-York, publiée dans l'*American* du 10 Octobre, nous voyons que le navire *Mobile*, venant de St. Petersbourg, annonce que la flotte russe, forte de 15 vaisseaux de ligne et de plusieurs autres navires moindres, avait mis à la voile le 8 Août et passé devant Hoglandle le 10. Un vaisseau russe de 74 a passé devant Copenhague le 24, venant des détroits.

FRANCE.

Paris, 30 Aout.

—A 22 août, aucun départ des bombardes n'avait eu lieu de Toulon pour Alger.

—Les épurations sont en bon train au ministère de l'intérieur; on annonce la mise à la retraite ou le renvoi de MM. de Lancy, chef de la division des beaux-arts; Grille, chef-adjoint à la meme division; Turgot, chef du bureau des hospices; et Coupart, chef du bureau des théâtres.

—M. Gautier, ancien chirurgien sous-aide d'un régiment, ancien caissier de l'*Aristarque*, ancien caissier des *Annales littéraires* décédées entre les bras de M. Trouvé l'imprimeur qui en était le directeur, vient d'etre nommé chef de bureau au ministère de l'intérieur.

[*Messager de Chambres.*]

Paris, 30 Aout.

— On assure qu'aucun parti définitif n'a été pris à l'égard de la liberté de la presse. Malgré la cession pleine et entière que le ministere Martignac a faite là-dessus à la révolution, on sent bien que l'article 14 de la Charte est encore vivant entre les mains du roi, et qu'au besoin on le ferait violent serait employé. Mais on pourra employer auparavant la faible artillerie de l'ordre légal. On peut voir ce que les tribunaux pourront ou voudront faire pour secourir la monarchie et la religion dans l'extrême péril où elles se trouvent.

Les royalistes paraissent fort impatients de connaitre la direction que va prendre le nouveau ministère. Mais il est pourtant juste de lui donner le tems de se compléter, de s'arranger et de s'entendre; à peine les cabinets des ministres sont-ils organisés. Vous sentez bien, quoi qu'on en dise, que les draps de lit de M. Dehélleymes, de M. de Vatimesnil, de M. de Martignac sont au blanchissage, et qu'il y a fort à faire pour rendre ce qu'ils ont laissé un peu net et propre. On s'en occupe.

[*Jour du Nord.*]

—Nous recevons, par la voie de la poste, une lettre ainsi conçue:

"*Garde à toi..... républicain Fabrici*, 93
" *va expirer avec la république, et toi avec*
" *elle.*" (*Messager de Marseille.*)

C'est la quatrième lettre de ce genre qui est adressée au rédacteur du Messager. Il les méprise, il a raison: mais ce n'est pas assez; il y a apparemment des tribunaux à Marseille qui protègent les citoyens contre de semblables infamies, quand même il entrerait dans les plans de la faction de réorganiser les assassinats politiques.

ESPAGNE.

Sarragosse, 15 Aout.

La consternation est à son comble. On arrete ici par l'ordre du comte d'Espagne des personnes de tout rang. Un de ses lieutenans parcourt la province : il est porteur d'une liste de proscription que lui a remise le gouverneur de la Catalogne, et il exécute ses ordres avec un zèle qui lui vaudra sans doute un avancement rapide. Il vient de faire arrêter à l'instant même plusieurs personnes estimables de Mequinenza et de Barbastro, et elles ont été dirigées sur Barcelonne pour y être jugées par le tribunal de sang que l'apostolique comte d'Espagne a institué.

Le bruit court ici que les chefs de la faction ultra-apostolique ont envoyé à Paris un de leurs plus zélés agens avec la mission de faire déguiser dans les feuilles apostoliques françaises le caractère de ces assassinats politiques, et de les faire attribuer à des conspirations qui n'existent que dans la tête du comte d'Espagne et dans celles des individus qui ont un intérêt particulier à le faire agir.

FEUILLETON.

L'ALOUETTE, LE CHIEN ET LE JUGE DE PAIX.

Dernièrement, le juge de paix de Glascow avait à décider un point de droit assez important ; et sans un heureux hasard, je ne sais trop comment il s'en serait tiré. Voici le fait:

Deux jeunes gens se présentaient, revendiquant chacun la propriété et la possession d'une alouette qui, placée sur le bureau du grave magistrat, ne paraissait guère se soucier de l'honneur qu'on lui faisait en la rendant le sujet d'une solennelle et savante discussion.

Le demandeur soutenait "qu'en vertu du droit de premier occupant, bien et clairement établi par un livre des Institutes de Justinien, la propriété de la captatrice aérienne ne pouvait lui être disputée ; il l'avait prise de sa propre main au milieu des champs toute petite encore ; et depuis ce temps-là il l'avait élevée, *in loco patrentis*, avec des soins tout particuliers et une tendresse extrême ; il avait fini par apprivoiser le bipède ailé, et lui avait prodigué tous les bienfaits d'une bonne éducation : il avait particulièrement développé ses facultés musicales, au point que, au lieu de notes vagues et confuses, telles qu'en gazouille un oiseau en état de nature, il chantait des airs entiers avec une exactitude et une exécution parfaites."

Le défendeur arguait aussi des Institutes de Justinien ; il prétendait "que l'oiseau, s'étant envolé des mains de son premier maître qui l'avait perdu de vue, était retombé dans le domaine des choses dites *res nullius ;* qu'il avait bellement acheté et payé en beaux deniers comptant ; et, qu'en conséquence, il ne saurait être dépouillé de sa propriété, en vertu d'aucune loi."

Le défendeur arguait aussi des Institutes de Justinien; il prétendait "que l'oiseau s'étant envolé des mains de son premier maître qui l'avait perdu de vue, était retombé dans le domaine des choses dites *res nullius;* qu'il l'avait bellement acheté et payé en beaux deniers comptans ; et qu'en conséquence, il ne saurait être dépouillé de sa propriété, en vertu d'aucune loi"

Au milieu des citations latines dont les parties avaient lardé les pladoiries, le pauvre juge de paix avait peine à se reconnaître et ne savait trop ce qu'il allait décider. Dans un moment d'humeur contre Justinien et ses Institutes, il jetté son bonnet sur le bureau .. L'oiseau effrayé s'envole; un chien qui se trouvait là et qui l'epiait depuis long temps le hape et l'étrangle.... Alors notre juge de paix se lève et dit gravement: "Messieurs, les parties sont mises hors de cour avec dépens. L'affaire est étouffée...."

LA VILLAGEOISE.

Elle avait seize ans; ses longs cils noirs ombrageant les plus beaux yeux du monde une simple robe de guimgamp serrait sa taille et dessinait son joli corsage. Elle fut remarquée.—On lui dit: je vous aime; elle a rougi, et sa rougeur fut un aveu.

Une année, et toute sa destinée était changée!—Elle avait abandonné son village, son vieux père; sa modeste parure avait fait place à une mise recherchée; les promenades, les bals, les spectacles lui étaient familiers. Celui qui le premier fit palpiter son cœur était déjà loin de sa pensée.

Lorsque fune continue à lui [illegible] les modes les plus élégantes, pour satisfaire [illegible] goût pour la dépense; la haute propriété, la diplomatie, la banque, ont contribué à embellir sa vaste demeure.

Dans un cercle, c'est elle qu'on veut avoir, c'est elle qu'on attend ; son arrivée est le signal des plaisirs.

Et pas un regard sur le passé, pas un bienfait [illegible] les compagnes de son enfance, les lieux qui l'ont vue naître, n'ont pas une seule fois occupé son esprit. Le plaisir !.... voilà tout ce qui occupe cet être.

Un soir, vers la fin d'un grand dîner, on se souvient que ce soir même on donne un opéra nouveau; une *prima donna* d'une grande réputation doit s'y faire entendre, tout Paris assistera à cette représentation ; il n'est que dix heures, on peut encore arriver... Qu'importe la pièce, la cantatrice ?.. S'y montrer un instant, voilà l'essentiel.

Elle demande ses chevaux... Elle ordonne au cocher de brûler le pavé!.. On part.

Au détour d'une rue, un pauvre honteux qui regagnait péniblement sa demeure est renversé par le brillant équipage. Aux cris que pousse cet infortuné la foule se rassemble, on saisit les rênes des coursiers, on relève le vieillard.... Il n'a plus que quelques instans à vivre. La clameur publique est à son comble, mille imprécations se font entendre. Quelques pièces d'or vont apaiser ce tumulte : elle baisse la glace, avance la tête.—En ce moment le vieillard pousse un dernier cri douloureux et expire. La brillante lumière d'une des lanternes éclaire son visage ensanglanté.. Elle le reconnait.... C'etait son père !

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédié.

Goel. Transport, Bradford Pensacole, Capit.

Arrivés.

Bateau de remorque Atlas, Leech, de la Passe du S. O. avec le navire Olympia, Wood, de New York, et la goël. James Munroe, de Norfolk. Laissé à l'ancre en dehors, les navires Illinois et Lotus, de New York, brick Ella, de Philadelphie brick Waltham, de Bordeaux—Passé en rivière, brick Sultana, de Baltimore, et plusieurs autres navires noms inconnus.

Goel. James Munroe, Bush, en 9 jours de Norfolk, avec 130 esclaves.

Navire Olympia, Wood, de New-York, à Perret et Charbonnet, avec un chargement assorti —87 passagers.

Bateau à vapeur Dolphin, Waters; d'Alexandrie. avec du coton à divers.

En Riviere.

Navire paquebot Illinois, Waterman, de New-York, à Foster et Hutton; chargement à Thompson et Grant, S C et R Bell, Hyde et Goodfrish, G E Russell et Barstow, Phelps et Babcock, J W Collins, Currell, Kilshaw et co. F Oriol et co. E J Forstall, Peyroux et Pascal et autres.—Passagers, Mlle. Wilcox, Mad. Haynes, Mad. e, Mr. Dougall, MM. W W Caldwell, N Bolles, B Levy, A Mondelli, M S McDougall, F B Lang, A S Burlow, D Goodman, J Wilcox, E Hyde, J M-Duperu, D S Woodruff, S S Smith, V Gouy, G Romain, H Haynes, A Olivier, F H Hayard.

Brick Waltham, de Bordeaux, à J Leblanc.

Brick Orythea, Paterson, St. Marks, avec du coton.

Brick Exchange, Mariner, Portland, avec des denrées.

Brick Sultana, Smith, Baltimore. avec 6 escl.

Brick Abby, [illegible] Savannah, avec des denrées.

Brick paquebot Ella, Thompson, de Philadelphie, à T Toby, avec un chargement assorti de marchandises.

Goel. Fame, Spear, de Savannah, avec 19 esclaves.

MEMORANDA.

Le brick Burdett, parti de New-York pour ce port est rentré le 13, ayant une voie d'eau.

Le Jane, parti de ce port, est arrivé à Clyde le 26 Août.

Le George do. est arrivé à Gênes le 16.

Le Navarino. do. est arrivé à Trieste.

Le Woodbury, do. est arrivé à Cowes le 6, et reparti le 7 pour Londres.

Le Scio, do. est arrivé à Gibraltar le 20.

En charge à Amsterdam pour ce port, le 21 Août. le brick Hudson.

Le Comet, est parti de Guttenberg pour ce port, le 26 Août.

Nouvelle pate pectorale cristallisée (du Dr. Moon de Gandernceau.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour ; elle coute 50 pr. 0.0 de moins que celle de Reignard. Recette de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné,

A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36. 3 nov—3.

POUR LA HAVANE,

(Partant positivement le 3 de Novembre,

Le brick régulier et bien connu, WILLIAM, capitaine Hughes, est maintenant prêt à recevoir du frêt pour ledit port. Pour cet effet ou pour passage, ledit batiment ayant de bons aménagemens, s'adresser à

L. H. GALE,
30 octobre No. 22, rue Bienville

POUR LA HAVANE,

Le navire doublé et chevillé en cuivre, CHARLESTON, capitaine James Ross, partira positivement Vendredi 6 de Novembre prochain. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

DOMINGO de ARRIOLA,
30 Octobre. no. 47, rue de la Levée.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE morronne de chez le soussigné, le 2 d'Octobre courant, la négresse nommée *Marie Generaly*, plus communément appelée *Ginty*. Au moment de son départ, elle avait une robe de cotonnade bleue à raie blanches ; elle a la figure pleine et de grands yeux ; taille d'environ cinq pieds.

LOUIS BILLER.
21 Octobre —5f.

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par

R. LANE et Co.
1er. nov. No. 15, rue de la Nlle. Levée.

VENTE A L'ENCAN.

PAR J. B. BAUDUC.

Sera vendu, Vendredi 6 courant, à l'ancien magasin d'encan, à 10 heures, pour [illegible] de [illegible] tiendra, 12 balles de Couvertures de laine françaises, de 3 points, très fortes et de la premiere qualité, importées et endommagées à bord du brick Lagrange, cap. Devereux, de Marseille.—Conditions comptant. 3 nov.

VENTE PAR LE MARSHAL.

N. B Outlaw *vs.* P. L. Hamblet.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi 11 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 Armoir, 2 Tapis, 9 chaises, 1 Secrétaire, 1 parti de faïence, &c. saisis dans l'affaire ci dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

P. Tritz contre James Swith.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 13 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 Table, 2 bois de lit, 3 chaises, 1 bureau, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

J. C. Thincle contre J. P. Romer.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'exposerai en vente, Samedi 14 Novembre, 6 coupon de Drap brun, et 5 coupons de devant de Gilet, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

N. B. Outlaw vs. P Hamblet.

EN vertu d'un writ alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi le 11 Novembre prochain, à 4 heures, au Principal, 2 Miroirs, 1 side-board, 1 table d'acajou, 1 paire de pelle et pinsette, 1 bureau, 1 canapé, 2 tapis &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 oct. L. DAUNOY—Marshal.

LE soussigné offre à vendre à l'amiable et à des conditions très avantageuses, les Terrains ci après; et si d'ici au 16 Décembre prochain, ils ne sont pas vendus, ils seront offerts en vente publique à la bourse ledit jour 16 Décembre, à midi précis.

Un Terrain au faubourg Lafayette, No. 9, ayant 60 pieds de face sur la rue Tchapitoulas sur 184 pieds de profondeur, avec une maison de 4 appartements construite en bois.

Un do. do. do. No. 28. ayant 72 pieds de face rue Joséphine sur 130 pieds de profondeur, ledit terrain est entourré.

Un do. do. do. No. 38, ayant 72 pieds de face rue Josephine, sur 150 pieds de profondeur, ledit terrain entourré.

Un do. do. do. No. 31, ayant 56 pieds de face rue Philippa, sur 150 de profondeur, ledit terrain entourré.

Un do. do. do. No. 41 } ayant 56 pieds
Un do. do. do. No. 101 } de face rue Philippa, sur 150 pieds de profondeur; entourrés.

Un do. do. do. No. 70, fesant encoignure et ayant 60 pieds de face rue Rousseau, sur 150 de profondeur rue Philippa, ledit terrain cultivé en jardin.

Un do. do. do. No. 16, ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 150 de profondeur; sur ledit terrain se trouve une petite maison de 3 appartements.

Un do. do. do. No. 17. fesant encoignure et ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 150 de profondeur rue Philippa; sur ledit terrain existe une très jolie maison de maitre bâtie entre briques et poteaux, de 5 appartements, cabinets et caves, plus une cuisine de 2 appartements, 2 écuries, magasin et pigeonnier le tout en très bon état.

Un do. do. do. No. 13. fesant encoignure et ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 155 de profondeur rue Jackson, sur ledit terrain existe une belle maison de maitre, bâtie en briques, ayant cinq grands appartements, chambre haute et basse et bard, attenant à la maison se trouve un grand magasin en brique de 16 pieds environ de face à la rue Tchapitoulas, et dans la cour une cuisine à 2 appartements, 3 pigeonniers et autres bâtisses, le tout en très bon état.

Un do. do. do. Nos. 1 et 2. fesant encoignure, ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 80 pieds rue des Hopes ; sur ce terrain existe une jolie maison en bois de 5 appartements, 2 cabinets et une bonne cuisine à 2 appartements et cabinet.

THEODORE SECOND.
31 oct.—6 No. 25. rue Toulouse.

AVIS.—Attendu que Joseph Eyssallene s'est adressé à moi, demandant que les engagements qu'il a souscrits comme encanteur de la paroisse de St-Martin, le vingt quatrième jour d'Avril mil huit-cent-vingt-deux, conjointement avec A. Dumartrait et J. J. Rousseau, comme sécurités ; et le vingt-troisième jour de Mars mil huit-cent-vingt-six, conjointement avec J. J. Rousseau, comme sécurité, soient levés et annullés :

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits engagemens et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-deuxième jour d'Octobre mil-huit-cent-vingt-neuf et la cinquante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Ad. BEAUVAIS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
G. A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 24 oct

PARTIE marronne de chez la soussignée une négresse nommée Betsy, âgée d'environ 28 ans, d'une très-petite taille, parlant Anglais et Français, elle a le teint rougeâtre et figure ronde et est très connue en ville. Elle était vêtue d'une robe de toile grise et d'un mouchoir de tête, rouge. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à la geole de cette ville, ou à Mme Ve. DUPOUR.

28 Octobre. Rue Bourbon, près Esplanade.

CHEESE.—11 casks Cheases landing from ship Azolia, for sale by CHS. BYRNE,
oct 27. 5 Dorsiere street.

☞ Vu la maladie du Directeur de la *Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches*, le Tirage de la 13ème. Classe, qui devait avoir lieu aujourd'hui, 31 du courant, est forcément renvoyé à Samedi prochain, 7 Novembre 1829.

J. B. FAGET, DIRECTEUR.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON ROUGE.

Huitième Classe pour l'année 1829.

Le Tirage aura lieu publiquement le Samedi 14 Novembre, à 6 heures précises du soir.

SCHEME.

1	Lot	de	$8000	est	$8000
1	"	"	3000	"	3000
1	"	"	2000	"	2000
1	"	"	1600	"	1600
1	"	"	1200	"	1200
1	"	"	1012	"	1012
6	"	"	500	"	3000
6	"	"	300	"	1800
6	"	"	100	"	600
888	"	"	30	"	26640
690	"	"	8	"	5520
6072	"	"	4	"	24288
6924 Lots 10626 Blancs			17,550 Billets.		$56000

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $8000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000
" 2d. 1er. et 3e. " 2000
" 2d. 3e. et 1er. " 1600
" 3e. 1er. et 2d. " 1200
" 3e. 2d. et 1er. " 1012

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun
6 " 1er. 3e. et 4e. " " 300
138 " 3e. et 4e. " " 100
690 ayant 2 des numéros sortis, 30

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD. } Administrateurs.
L. VIDAL,

Prix des Billets.

Entiers $4—demis $2—quarts $1.—Livrets de neuf billets (garantis ne pas tirer moins $16) 36 demis et quarts en proportion.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs.

Rue Bienville, N°. 41, près de l'encoignure de la Rue de Chartres.

☞ Tous les ordres renfermant du comptant et des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à

31 oct. J. VIGNAUD.

Vente par le Marshal.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. J. Bernudez, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain LOT DE TERRE, situé rue des Marais, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 25 pieds de face, sur 110 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent, contenant 2 chambres, 2 cabinets et une petite galerie, saisi à la poursuite de Babcock et Gardner.

8 oct. L. DAUNOY—Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

P. Cheron } vs. Anderson. } EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable H. Beauregard, juge conseiller, il sera exposé en vente, à la nouvelle bourse, Lundi le 9e. jour de Novembre prochain, à midi, un lot indivisible d'un certain lot de terre et les édifices qui s'y trouvent ; ledit lot est situé dans la rue du Bayou et mesurant 22 pieds de face sur 100 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

10 oct. L. DAUNOY—Marshal.

RESTAURANT.

LE soussigné à l'honneur d'informer le public et ses amis que Dimanche, 1er Novembre, il fait l'ouverture de son Restaurant, au coin des rues d'Orléans et Bourbon, et qu'on y trouvera comme par le passé des soupes aux huîtres, gombots, beefsteaks, etc. ainsi que des vins blancs et rouges de premières qualités.

28 Octobre. J. MERLE.

SANGSUES DE CHOIX

RECUES par le Neptune de Nantes et à vendre par Forestier, pharmacien au coin des rues Royale et St. Pierre. 24 Octobre

BANLIEUE SUPERIEURE.

TOUS les propriétaires, spécialement les non-résidents dans la banlieue supérieure, comprenant les quatre faubourgs, Delor, Saulet, Lacourse et Annonciation, sont prévenus, que d'ici au 10 du mois de Novembre prochain, ils doivent achever en face de leurs propriétés respectives les travaux ci après spécifiés :

1°. De fouiller les fossés d'écoulement : 2°. de combler les excavations sur les rues et les bombards ; 3°. de combler aussi les mares, ornières, et fossés inutiles qui se trouvent sur les propriétés closes ou non closes. 4°. Enfin, de rapporter de la terre du fleuve sur les parties basses des rues où la terre enlevée de la fouille des fossés et des bords ne suffirait pas pour faire un bombement parfait.

Et attendu que l'ordonnance du 18 Septembre 1829, pour prévenir l'usage vraiment défectueux, de laisser la fouille des fossés sur les bords, usage qui rend les rues concaves, lorsque pour être maintenus en bon état elles devraient être convexes, veut 1°. que la terre provenant de la fouille des fossés et celle des bords extérieurs qui doivent être rasés, soit jetée au milieu des rues et étendue de manière à former bombement au centre, et une pente douce de ce centre au fond des dits fossés : 2°. que, sur les rues parallèles au fleuve, les trottoirs aient douze pieds de large et huit seulement sur les rues perpendiculaires ; 3°. que les trottoirs soient bordés de contre-banquettes, et 4°. enfin qu'elle rend les délinquants, sujets à une amende de $20, et en outre autorise le syndic à faire faire les travaux à leurs frais : après l'inspection desdits travaux, qui aura lieu, le Lundi 10 Novembre prochain, le syndic soussigné, fera faire ceux qui ne seront pas faits, et refaire ceux qui ne seront pas faits, comme il est prescrit ci-dessus, et ce, aux dépens des habitants en retard.

Les propriétaires des banquettes, madriers, planches, bois à brûler, et de tous autres objets qui encombrent la batture, en face des faubourgs Lacourse et Annonciation sont invités à les enlever immédiatement, et sont de plus prévenus, que ceux de ces objets qui ne seraient pas enlevés, d'ici au cinquième jour du mois prochain, seront vendus ce même jour, à 4 heures de l'après midi par l'encanteur de la ville, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Faubourg Lacourse 29 Novembre 1829.
29 oct. RUBERT, Syndic.